











Atelier de dessins Manga

Pour les collégiens et lycéens amateurs de mangas et/ou passionnés de dessin, pour ceux qui veulent apprendre ou progresser, l'atelier propose une découverte ludique et pédagogique des différentes techniques de dessin des mangakas.

Seront aussi de la partie une multitude de méthodes Fan-arts de vos séries préférées : Naruto, One Piece, Fairy Tail, Bakuman, Saint Seiya, Dragon Ball Z...

L'atelier propose une découverte des étapes de réalisation d'un manga, de l'écriture du scénario à

l'encrage des planches.

Les ateliers sont animés par Matthieu Eclancher, diplômé des Beaux-Arts de Metz.

Ouand?

Les mercredis de 17h30 à 19h30 en période scolaire Soit 31 séances.

Lieu?

NEF, Relais Culturel - Rue des Écoles - WISSEMBOURG



Carte de membre

l'association.

Pour participer aux ateliers et activités payantes de l'Animation Jeunesse (hors accueils libres au local

jeunes, ateliers au(x) collège(s), manifestations),

familiale est nécessaire. Elle est de 8€ (individuelle) ou 12€ (familiale) et est valable sur toute l'année

scolaire du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Cette carte permet également de s'inscrire aux activités jeunesse et passerelle du réseau de la FDMJC d'Alsace, et de participer à la vie de

une carte de membre annuelle individuelle ou

Tarif 2023-2024 : 150€ l'année

Début de l'atelier le mercredi 4 octobre 2023. Dernière séance le 3 juillet 2024.

Contact: Arnaud Rakoto 06 87 76 30 68 arnaud.rakoto@fdmjc-alsace.fr





COUPON D'INSCRIPTION

À renvoyer ou déposer - avec le règlement - à l'Animation Jeunesse FDMJC Alsace

Pays de Wissembourg

de la C.C. du Pays de Wissembourg 2, rue des Paiens 6/160 WISSEMBOURG
Nom, Prénom du/de la jeune :
Date de naissance :
N° de portable du/de la jeune :
N° de portable des parents (Obligatoire) :
souhaite participer aux : Ateliers de dessins Manga 2023-2024 - 150€ l'année
[_] Carte de membre 2023-2024 individuelle (voir encart)8€
[_] Carte de membre 2023-2024 familiale (voir encart)12€
Ci-joint le règlement de€.
Paiements autorisés : espèces, chèques ANCV, chèques à libéller à l'ordre de la FDMJC d'Alsace.
Mon enfant doit être cherché devant la mairie de :
Un SMS vous sera envoyé la veille des activités et vous indiquera l'heure et le lieu de ramassage.
Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée (postale ou en main propre). Aucune pré-réservation ne sera acceptée. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure (décès-maladie) avec certificat.
Date : Signature du responsable :